L2D3
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.750.000 €
Siège social : LE HOHWALD (67140)
08 Rue de la Mairie

830 860 623 RCS COLMAR

-*-*-*-

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 02 AVRIL 2026 ET RESOLUTION VOTEE

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

-*-*-*-

BENEFICE : 227.870,89 €.

AFFECTATION PROPOSEE :

La Gérance propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 227.870,89 € de la façon suivante :

- à la réserve légale 5%, soit : 11.393,54 €
- à titre de distribution de dividendes aux associés, une somme de : 175.000,00 €
- le solde aux « autres réserves », soit la somme de : 41.477,35 €

Le dividende revenant à chaque part sociale serait ainsi fixé à 0,10 €.

RESOLUTION VOTEE :

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 227.870,89 € de la façon suivante :

- à la réserve légale 5%, soit : 11.393,54 €
- à titre de distribution de dividendes aux associés, une somme de : 175.000,00 €
- le solde aux « autres réserves », soit la somme de : 41.477,35 €

Le dividende revenant à chaque part sociale est ainsi fixé à 0,10 €.

Il sera payé au siège social à compter de ce jour.

Sur le plan fiscal, le dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus et gains du capital (PFU) de 31,4% sauf option expresse et irrévocable du contribuable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec conservation de l'abattement de 40% ; étant ici précisé que ladite option est globale pour l'année en question et concerne aussi les coupons, intérêts et plus-values mobilières.

Le prélèvement forfaitaire unique est non libératoire sur la base d'un taux de 12,8% pour l'impôt sur le revenu et de 18,6% pour les prélèvements sociaux.

Il est supporté par les associés par voie de retenue à la source pratiquée par la société, sauf demande de dispense expressément formulée dès lors que les conditions pour bénéficier de cette dispense sont satisfaites.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende distribué au titre des trois derniers exercices sociaux a été le suivant :

Exercice	**Dividende global distribué** **En Euros**	**Dividende par part sociale** **En Euros**	**Revenus éligibles à l'abattement de 40%** **En Euros**	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40%** **En Euros**
31/12/2022	175.000	0,10	175.000	/
31/12/2023	175.000	0,10	175.000	/
31/12/2024	175.000	0,10	175.000	/

Certifiée conforme à l'original
Monsieur Luc SPIELMANN, Gérant

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise SARL L2D3 — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 RUE DE LA MAIRIE 67140 LE HOHWALD

SIRET 8 3 0 8 6 0 6 2 3 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 2 544	030 481	2 063
	Immobilisations financières * (1)		040 1 662 973	042	1 662 973
	Total I (5)		044 1 665 517	048 481	1 665 036
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS — Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 61 855	070	61 855
		Autres * (3)	072 1 371 172	074	1 371 172
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 2 395	086	2 395
	Charges constatées d'avance *		092 1 172	094	1 172
	Total II		096 1 436 595	098	1 436 595
	Total général (I+II)		110 3 102 112	112 481	3 101 631

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 750 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	124 461
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	887 403
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	227 871
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 989 735
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	84 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 252
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 6 174)	172	9 968
	Comptes courants d'associés	173	8 700
	Autres dettes	175	2 474
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	111 895
	Total général (I + II + III)	180	3 101 631

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	42 000
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 544
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BAGIE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL L2D3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	158 938
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	72
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	159 010
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail – mobilier : 5 018 – immobilier :)				242	27 241
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 727		244	786
	Rémunérations du personnel *				250	79 610
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)		dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant 380 :		252	15 249
	Dotations aux amortissements *				254	481
			dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux dépréciations				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	123 370
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	35 640
	Produits financiers (III) 280 : 193 583		Charges financières (V)		294	1 353
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	227 871

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 : 227 871 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU-TE (44. *octies* A) 987		342	
			JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (44. *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A) 181			
	ZFANG 44. *quaterdecies* 345		Investissements et souscriptions outre mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			346	350	239 930
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					352	354 12 059
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 59 711 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					370	372 12 059

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 730 458,41 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 227 870,89 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Application du règlement ANC n° 2022-06

Le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La société a appliqué ce règlement pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce règlement modifie principalement la présentation de certains postes du compte de résultat, notamment la définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

L'application de ce règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées ont été maintenues, les évolutions relevant essentiellement de changements de présentation.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

15/07/2017 : APPORT DE 32 643 PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SARL SPIELMANN FRERES
Luc SPIELMANN apporte à la société SARL L2D3, 32 643 parts sociales de la société SARL SPIELMANN FRERES. La société SARL L2D3 possède 50% du capital de cette dernière.

15/09/2017 : ACQUISITION DE 399 735 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX

La société SARL L2D3 acquiert 399 735 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 47% du capital de cette dernière.

03/12/2020 : ACQUISITION DE 102 060 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 acquiert 102 060 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 59% du capital de cette dernière.

03/12/2020 : ACQUISITION DE 999 PARTS SOCIALES DE LA SCI HUIT CLES
La société SARL L2D3 acquiert 999 parts sociales de la SCI HUIT CLES et possède 99,9% du capital de cette dernière.

11/01/2021 : ACQUISITION DE 34 020 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 acquiert 34 020 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 63% du capital de cette dernière.

23/12/2021 : CESSION DE 25 515 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 cède 25 515 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 60% du capital de cette dernière.

09/11/2022 : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCI CATMANN
La société SARL L2D3 acquiert 20 parts sociales de la SCI CATMANN et possède 20% du capital de cette dernière.

09/12/2022 : CESSION DE 42 525 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 cède 42 525 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 55% du capital de cette dernière.

24/12/2024 : REDUCTION DE CAPITAL AU SEIN DE LA SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SAS SPIELMANN MATERIAUX a procédé à une réduction de capital, elle a racheté 207 522 actions à la société L2D3. Cette dernière détient dorénavant 50,5% de la SAS SPIELMANN MATERIAUX.

30/06/2025 : APPORT PARTIEL D'ACTIFS AU PROFIT DE LA SAS SPIELMANN MATERIAUX
Signature du contrat d'apport partiel d'actifs entre la société SARL MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET COMBUSTIBLES HOERTH (société apporteuse) et la société SAS SPIELMANN MATERIAUX (société bénéficiaire) avec effet rétroactif au 01/01/2025. Suite à cet apport, la société SARL L2D3 détient dorénavant 27% de cette société qui a également changé de dénomination sociale pour "SAS 103 MATERIAUX".

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		*2 544*		*2 544*	
Immobilisations financières	*1 662 973*			*1 662 973*	
TOTAL	*1 662 973*	*2 544*		*1 665 517*	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		*481*		*481*
TOTAL		*481*		*481*

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	*15 632*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*15 632*

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*235*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*6 187*
Dettes fiscales et sociales	*2 659*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	*2 474*
TOTAL	*11 555*

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*1 172*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*1 172*	

Commentaires:

6.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*1 750 000*	*1,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*1 750 000*	*1,00*

Commentaires:

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*1 300*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*1 300*

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 156 000*
b) Nombre d'actions émises	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 156 000*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*158 938*	*131 913*	*203 841*	*197 749*	*191 800*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*228 352*	*837 253*	*271 326*	*351 447*	*394 846*
c) Impôt sur les bénéfices		*-450*	*-900*		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*228 352*	*837 703*	*272 226*	*351 447*	*394 846*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*227 871*	*837 592*	*258 893*	*338 113*	*381 623*
f) Montants des bénéfices distribués	*175 000*	*175 000*	*175 000*	*115 600*	*69 360*
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
c) Dividende versé à chaque action	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*0*	*1*	*1*	*1*	*1*
b) Montant de la masse salariale	*79 610*	*97 783*	*109 815*	*116 678*	*81 382*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*15 249*	*31 464*	*38 939*	*31 789*	*30 199*

Observations complémentaires

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCI HUIT CLES	*1 000*	*-333 202*	*99,90*	*999*	*999*	*528 765*		*38 415*	*-52 047*	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SPIELMANN FRERES	*1 000 000*	*614 641*	*50,00*	*1 155 000*	*1 155 000*	*825 000*		*626 583*	*32 585*	*75 079*
SAS 103 MATERIAUX	*5 000 000*	*927 026*	*27,00*	*480 192*	*480 192*			*25 009 685*	*230 666*	*78 076*
SCI CATMANN	*1 000*	*-262 775*	*20,00*	*200*	*200*			*205 785*	*-212 189*	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SOFILOR
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE & COMPTABLE LORRAINE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE • SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

L2D3

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS au capital de 360 000 Euros
R.C.S. Epinal 775 717 960
FR 237 757 179 60
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
CRCC

19, Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
Tél. 03 29 56 11 36
e-mail : audit@sofilor.net

35, Avenue Foch
54000 NANCY
Tél. 03 29 56 11 36
e-mail : nancy@sofilor.net

49, rue Jules Ferry
88110 RAON-L'ETAPE
Tél. 03 29 41 86 34
e-mail : audit.raon@sofilor.net

groupe-sofilor.fr

Commissaires aux Comptes :
Sébastien Laburthe / Alexandre Koller / Sylvain Pommier / Mélanie Grzesiak

L2D3
Société à responsabilité limitée
RCS : 830 860 623 Colmar

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société L2D3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société à responsabilité limitée L2D3 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note numéro 2 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leu concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

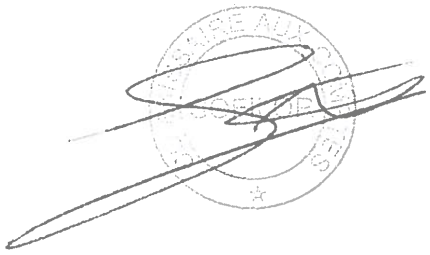
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

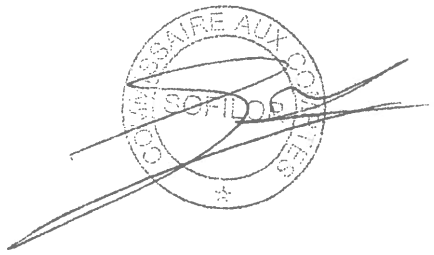
Saint-Dié-des-Vosges, le 31 mars 2026

SAS SOFILOR
Commissaire aux comptes



Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	2 544	481	2 063	0,07		
Immobilisations financières						
Participation	1 636 391		1 636 391	52,76	1 636 391	53,10
Prêts	26 582		26 582	0,86	26 582	0,86
Total de l'actif immobilisé (III)	***1 665 517***	***481***	***1 665 036***	53,68	***1 662 973***	53,97
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	61 855		61 855	1,99	16 855	0,55
Autres créances						
. Etat, impôts sur les bénéfices					450	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 775		1 775	0,06	3 352	0,11
. Autres	1 369 397		1 369 397	44,15	1 288 098	41,80
Charges constatées d'avance	1 172		1 172	0,04	1 752	0,06
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	2 395		2 395	0,08	108 046	3,51
Total de l'actif circulant (IV)	***1 436 595***		***1 436 595***	46,32	***1 418 553***	46,03
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	***3 102 112***	***481***	***3 101 631***	100,00	***3 081 526***	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 1 750 000)	**1 750 000**	56,42	**1 750 000**	56,79
Réserves				
Réserve légale	124 461	4,01	82 582	2,68
Autres réserves	887 403	28,61	266 691	8,65
Résultat de l'exercice	***227 871***	7,35	***837 592***	27,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***2 989 735***	96,39	***2 936 864***	95,31
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 266	1,43	66 269	2,15
Emprunts et dettes financières diverses	40 235	1,30	60 350	1,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 252	0,20	8 221	0,27
Dettes fiscales et sociales	9 968	0,32	9 823	0,32
Autres dettes	11 174	0,36		
TOTAL DES DETTES (III)	***111 895***	3,61	***144 662***	4,69
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	***3 101 631***	100,00	***3 081 526***	100,00



Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Production vendue	158 938	100,00	131 913	100,00	27 025	20,49
Montant net du chiffre d'affaires	**158 938**	100,00	**131 913**	100,00	**27 025**	20,49
Autres produits	72	0,05	10	0,01	62	620,00
Total des produits d'exploitation (I)	***159 010***	100,05	***131 922***	100,01	***27 088***	20,53
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes (1)	27 241	17,14	16 148	12,24	11 093	68,70
Impôts, taxes et versements assimilés	786	0,49	2 466	1,87	-1 680	-68,12
Salaires	79 610	50,09	97 783	74,13	-18 173	-18,58
Cotisations sociales	15 249	9,59	31 464	23,85	-16 215	-51,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	481	0,30	111	0,08	370	333,33
Autres charges	2	0,00	2	0,00		0,00
Total des charges d'exploitation (II)	***123 370***	77,62	***147 975***	112,18	***-24 605***	-16,62
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier	5 018	3,16			5 018	N/S
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**35 640**	22,42	**-16 052**	-12,16	**51 692**	322,03
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers :						
De participation (2)	192 786	121,30	177 112	134,26	15 674	8,85
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	797	0,50	797	0,60		0,00
Autres intérêts et produits assimilés			1 269	0,96	-1 269	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (V)	***193 583***	121,80	***179 179***	135,83	***14 404***	8,04
Charges financières :						
Intérêts et charges assimilées (3)	1 353	0,85	1 494	1,13	-141	-9,43
Total des charges financières (VI)	***1 353***	0,85	***1 494***	1,13	***-141***	-9,43
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**192 231**	120,95	**177 686**	134,70	**14 545**	8,19
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**227 871**	143,37	**161 634**	122,53	**66 237**	40,98
Produits exceptionnels			986 791	748,06	-986 791	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			***986 791***	748,06	***-986 791***	-100,00
Charges exceptionnelles			311 283	235,98	-311 283	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***311 283***	235,98	***-311 283***	-100,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			**675 508**	512,09	**-675 508**	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)			-450	-0,33	450	-100,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SOFILOR

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	***352 593***	221,84	***1 297 893***	983,90	***-945 300***	-72,82
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***124 723***	78,47	***460 301***	348,94	***-335 578***	-72,89
BENEFICE OU PERTE	**227 871** *Bénéfice*	143,37	**837 592** *Bénéfice*	634,96	**-609 721**	-72,78
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 730 458,41 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 227 870,89 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

SOFILOR

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Application du règlement ANC n° 2022-06

Le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La société a appliqué ce règlement pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce règlement modifie principalement la présentation de certains postes du compte de résultat, notamment la définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

L'application de ce règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées ont été maintenues, les évolutions relevant essentiellement de changements de présentation.



3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

15/07/2017 : APPORT DE 32 643 PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SARL SPIELMANN FRERES
Luc SPIELMANN apporte à la société SARL L2D3, 32 643 parts sociales de la société SARL SPIELMANN FRERES. La société SARL L2D3 possède 50% du capital de cette dernière.

15/09/2017 : ACQUISITION DE 399 735 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX

La société SARL L2D3 acquiert 399 735 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 47% du capital de cette dernière.

03/12/2020 : ACQUISITION DE 102 060 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 acquiert 102 060 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 59% du capital de cette dernière.

03/12/2020 : ACQUISITION DE 999 PARTS SOCIALES DE LA SCI HUIT CLES
La société SARL L2D3 acquiert 999 parts sociales de la SCI HUIT CLES et possède 99,9% du capital de cette dernière.

11/01/2021 : ACQUISITION DE 34 020 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 acquiert 34 020 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 63% du capital de cette dernière.

23/12/2021 : CESSION DE 25 515 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 cède 25 515 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 60% du capital de cette dernière.

09/11/2022 : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCI CATMANN
La société SARL L2D3 acquiert 20 parts sociales de la SCI CATMANN et possède 20% du capital de cette dernière.

09/12/2022 : CESSION DE 42 525 ACTIONS DE LA SOCIETE SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SARL L2D3 cède 42 525 actions de la société SAS SPIELMANN MATERIAUX et possède 55% du capital de cette dernière.

24/12/2024 : REDUCTION DE CAPITAL AU SEIN DE LA SAS SPIELMANN MATERIAUX
La société SAS SPIELMANN MATERIAUX a procédé à une réduction de capital, elle a racheté 207 522 actions à la société L2D3. Cette dernière détient dorénavant 50,5% de la SAS SPIELMANN MATERIAUX.

30/06/2025 : APPORT PARTIEL D'ACTIFS AU PROFIT DE LA SAS SPIELMANN MATERIAUX
Signature du contrat d'apport partiel d'actifs entre la société SARL MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET COMBUSTIBLES HOERTH (société apporteuse) et la société SAS SPIELMANN MATERIAUX (société bénéficiaire) avec effet rétroactif au 01/01/2025. Suite à cet apport, la société SARL L2D3 détient dorénavant 27% de cette société qui a également changé de dénomination sociale pour "SAS 103 MATERIAUX".



4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		*2 544*		*2 544*	
Immobilisations financières	*1 662 973*			*1 662 973*	
TOTAL	*1 662 973*	*2 544*		*1 665 517*	

COFILOR

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		*481*		*481*
TOTAL		*481*		*481*

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	*15 632*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*15 632*

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*235*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*6 187*
Dettes fiscales et sociales	*2 659*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	*2 474*
TOTAL	*11 555*

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*1 172*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*1 172*	

Commentaires:

6.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*1 750 000*	*1,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*1 750 000*	*1,00*

Commentaires:



7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*1 300*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*1 300*

Commentaires:

CONSEIL INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SOFILOR

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 156 000*
b) Nombre d'actions émises	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 750 000*	*1 156 000*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*158 938*	*131 913*	*203 841*	*197 749*	*191 800*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*228 352*	*837 253*	*271 326*	*351 447*	*394 846*
c) Impôt sur les bénéfices		*-450*	*-900*		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*228 352*	*837 703*	*272 226*	*351 447*	*394 846*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*227 871*	*837 592*	*258 893*	*338 113*	*381 623*
f) Montants des bénéfices distribués	*175 000*	*175 000*	*175 000*	*115 600*	*69 360*
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
c) Dividende versé à chaque action	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*0*	*1*	*1*	*1*	*1*
b) Montant de la masse salariale	*79 610*	*97 783*	*109 815*	*116 678*	*81 382*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*15 249*	*31 464*	*38 939*	*31 789*	*30 199*

Observations complémentaires

COMMISSAIRE AUX COMPTES SOFILOR

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCI HUIT CLES	*1 000*	*-333 202*	*99,90*	*999*	*999*	*528 765*		*38 415*	*-52 047*	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SPIELMANN FRERES	*1 000 000*	*614 641*	*50,00*	*1 155 000*	*1 155 000*	*825 000*		*626 583*	*32 585*	*75 079*
SAS 103 MATERIAUX	*5 000 000*	*927 026*	*27,00*	*480 192*	*480 192*			*25 009 685*	*230 666*	*78 076*
SCI CATMANN	*1 000*	*-262 775*	*20,00*	*200*	*200*			*205 785*	*-212 189*	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

